

AFPa de SARENNES
Mairie
38142 Le Freney d'Oisans

DELIBERATION DU SYNDICAT n° 2017-06 du 12/5/17

Travaux d'adduction pour abreuvement des animaux à partir de l'eau de la mine Demande d'aide

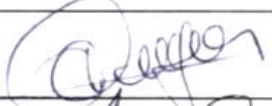
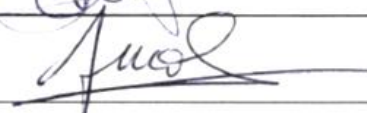
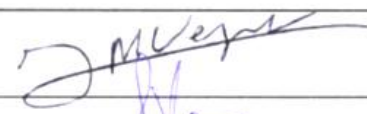

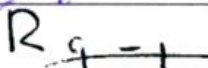
Le bureau autorise le président à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de la réalisation des travaux pour l'installation d'un système d'abreuvement à partir de l'eau de la mine, et en particulier :

- Faire une demande d'aide auprès du conseil départemental de l'Isère,
- Par l'intermédiaire de la Fédération des Alpagnes de l'Isère,
- Signer la convention d'assistance à membre avec La FAI

Caractéristiques :

• Coût estimé des travaux	:	6 983	€ HT
• Hauteur de l'aide ; 75 %	:	5 237	€ HT
• Autofinancement, reste à charge de l'AFP ; 25 %	:	1 746	€ HT
• Assistance à membre due à la FAI (compris dans les 6 983 €)	:	517,25	€
• Acompte à la FAI, à la notification de l'attribution de l'aide (60 %)	:	310,35	€
• Solde à la FAI, à la fin des travaux (40 %)	:	206,90	€

Les présents à cette délibération

Le président, Jean-Patrick Ougier	
Le vice-président, Alain Arnol	
M le Maire du Freney, Christian Pichoud, ou son représentant Robert Veyrat	Absent, excusé
M le Maire d'Auris, Yves Moiroux, ou son représentant, Jean-Michel Veyrat	
2 ^{ème} Secrétaire, Gilles Roehrich	
1 ^{er} Secrétaire, Maurice Rignon	

PREFET de l'ISERE
Contrôle des ASA

- 7 JUIN 2017

Direction Départementales des Territoires et de l'Équipement Rural